

REF: 93/AT/DOT/39/SDFS/DAL /2023

EL OUED Le :12/10/2023

De la part de Mr. le DOT EL OUED

Directeur Opérationnelle des télécoms d'El oued

Boulevard Taleb Larbi wilaya El oued

A Mr.

IMESSAOUDENE LYES Gérant de l'entreprise GENERAL FIBRE-
N°60 Cité Abdelaziz Redouane , Local B Draria - ALGER

Mise en demeure N° 02

OBJET : A/S de la non-conformité des Equipements de Climatisations.

Suite au control des échantillons fournis par vos soins concernant les équipements de climatisation en date du 27/08/2023, je le regret vous informer que ces équipements sont non recevables considérant qu'ils ne répondent pas aux spécifications techniques requises (Chapitre II : Spécifications techniques du CPT de la consultation N° 31 /AT/DOT.39/SDFS/DAL/2023 et article 24 du CCAG).

*A cet effet, et conformément à l'article 21 du CPS, je vous mets en demeure afin d'exécuter vos obligations dans un délai qui ne doit pas dépasser les **02 jours**, faute de quoi je me verrai dans l'obligation de procéder à l'application de la réglementation en vigueur, et ce en raison de l'importance et de l'urgence de l'opération.*



Le Directeur
ALGERIE TELECOM
Direction Opérationnelle de Télécommunications
EL OUED
Mr. BENGHARBI Belkheir